



HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux survenus dans
le système des Nations Unies****Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
I. Principales manifestations des Nations Unies	3
1. Sommet du Millénaire	3
Activités liées au Sommet du Millénaire	4
2. Session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies: Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation (Copenhague+5).....	4
3. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI ^e siècle	5
(Beijing+5)	5
II. Activités régulières des Nations Unies intéressant particulièrement l'OIT, 2000-01.....	6
1. Assemblée du Millénaire, 2000	6
2. Conseil économique et social, 2000-01	7
3. Commission du développement social	8
4. Commission de la condition de la femme	8
5. Commission des droits de l'homme et organes créés par traités	9
6. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.....	9
III. Principaux événements à venir dans le système des Nations Unies, 2001-02: participation aux travaux préparatoires.....	10
1. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMAIII) ... (Bruxelles, 14-20 mai 2001).....	10
2. Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/SIDA (New York, 25-27 juin 2001)	11

3.	Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, 31 août – 7 septembre 2001).....	12
4.	Suivi du Sommet mondial pour les enfants: session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (New York, 19-21 septembre 2001).....	12
5.	Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Espagne, avril 2002)	13
6.	Sommet mondial du développement durable: examen des progrès accomplis suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et à l'application d'Action 21, 2002 (Rio+10) (Johannesburg, 2002)	13
7.	Conférence internationale sur le financement du développement (Mexico, 2002)	14
IV.	Partenariats spéciaux.....	15
1.	Le Pacte mondial	15
2.	Réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes.....	15
V.	Comité administratif de coordination (CAC).....	16

Introduction

1. A l'instar de documents semblables précédemment soumis au Conseil d'administration depuis sa 259^e session, le présent document contient un aperçu concis des faits nouveaux intervenus durant l'année 2000 et le début de l'année 2001 dans le système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et interinstitutionnelles et des initiatives présentant un intérêt particulier pour l'OIT. Il fait ressortir la participation de l'OIT même à ces activités en insistant sur le rôle et la place que les valeurs et les préoccupations de l'OIT sont venues occuper dans le débat international mené sous l'égide du système des Nations Unies.
2. L'année a été caractérisée par une hausse significative du nombre d'événements de premier plan étroitement liés aux sphères de compétences de l'OIT. Au cœur de celles-ci, il y a la mondialisation et son impact sur les problèmes économiques et sociaux traités dans le mandat de l'OIT. Tous les grands débats et événements ont eu pour *leitmotiv* de mettre la mondialisation au service de tous, portant ainsi au premier plan la dimension sociale de la mondialisation qui est au cœur des activités de l'OIT relatives au travail décent. Lors du *Sommet du Millénaire* de septembre 2000, les chefs d'Etats et de gouvernements ont largement reconnu que, si la mondialisation offre des possibilités sans précédent, ses avantages et coûts restent inégalement répartis. Les possibilités d'une croissance économique et d'un développement soutenu dans le monde restent toujours ternies par l'intensification de la pauvreté, le chômage et l'instabilité sociale. Pour les nations comme pour la communauté internationale, le renforcement des effets positifs de la mondialisation, tout en cherchant à en atténuer les effets négatifs, et la lutte contre la pauvreté demeurent des défis, et ces objectifs deviennent omniprésents dans tous les projets de développement.
3. Un autre défi pour le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods réside dans la dichotomie traditionnelle entre les politiques économiques et sociales: autrefois, il était rare que l'on procède à une analyse pertinente de l'impact social des politiques économiques dans divers domaines (stabilisation macroéconomique, politique financière internationale, ajustement structurel ou passage à l'économie de marché). Non seulement cette situation conduisait à des coûts sociaux excessifs mais les tensions sociales générées finissaient par compromettre l'efficacité des politiques économiques elles-mêmes. Ici aussi, on prend de plus en plus conscience dans les débats aux Nations Unies que les dimensions sociales et économiques des politiques doivent être intégrées. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que les partenaires sociaux, le monde des affaires et la société civile ont un rôle déterminant à jouer, aussi bien dans le débat intergouvernemental aux Nations Unies sur ces thèmes que pour parvenir à des objectifs de développement. Pour les Nations Unies, donner des bases appropriées à de tels partenariats – dans le cas de l'OIT, sa Constitution l'a déjà prévu – est un véritable défi. On parle de plus en plus dans les débats menés aux Nations Unies de la nécessité de proclamer et de soutenir des normes internationales du travail acceptables – et de leur pertinence dans le contexte d'une économie de marché mondialisée. En outre, rarement l'importance de créer des emplois, de garantir les droits fondamentaux au travail, de renforcer la protection sociale et de promouvoir le dialogue social n'a été autant mise en évidence à l'échelon mondial. C'est pourquoi les préoccupations de l'OIT et le rôle important de l'Organisation en la matière sont aujourd'hui d'actualité comme rarement ils l'ont été à l'échelon international.
4. Durant l'année écoulée, on s'est consacré surtout aux questions essentielles que sont la sécurité et l'organisation et le financement des opérations de maintien de la paix. Le concept de la sécurité a été élargi pour inclure des problèmes tels que celui du VIH/SIDA. D'autre part, les Etats Membres insistent de plus en plus pour que les Nations Unies

interviennent dans l'administration civile suite à des conflits politiques et militaires, de même que dans la prévention des conflits et dans les activités de coordination de l'assistance durant les phases de réconciliation, de reconstruction et de développement faisant suite à des conflits. Cette évolution s'accompagne d'importantes implications pour la promotion du travail décent par l'intermédiaire des droits fondamentaux, de la création d'emplois, de la protection sociale et de la création d'institutions sociales durant les périodes de reconstruction économique et sociale. Ces exigences de plus en plus pressantes ont eu de sérieuses répercussions sur les ressources du système des Nations Unies. Si tout n'est pas encore résolu, l'année 2001 laisse néanmoins prévoir des progrès positifs sur certains points concernant les ressources qui avaient dernièrement entravé le dialogue entre les gouvernements. Ceci est de bonne augure pour la capacité des Nations Unies à répondre aux préoccupations économiques et sociales mondiales pressantes, et en particulier pour la campagne en faveur du travail décent.

5. Ces dernières années, ces questions ont été abordées dans le cadre d'une coordination de plus en plus large à l'échelle du système sous forme de contributions concrètes à des rapports et par la participation active d'organisations et d'institutions des Nations Unies à des réunions de comités préparatoires, à des réunions d'experts et à des consultations, formelles et informelles, sur les grandes initiatives internationales. Cette tendance dans les méthodes de travail vise à s'appuyer, d'une manière beaucoup plus marquée et plus systématique que par le passé, sur les mandats complémentaires, les connaissances et l'expertise des différents membres du système. Elle vise également à garantir une consultation plus large de l'ensemble des acteurs concernés, et il semblerait qu'elle s'installe durablement. Par ailleurs, les différentes conférences mondiales lancées et organisées dans les années quatre-vingt-dix ont établi d'ambitieux objectifs mondiaux dans divers domaines, et la conception des procédures et mécanismes les plus efficaces pour évaluer les résultats des conférences mondiales et mesurer leur impact continue à être étudiée aux Nations Unies. A l'échelon interinstitutionnel le plus élevé les exigences imposées aux systèmes nationaux et internationaux par le nouveau contexte mondial ont fait l'objet d'une discussion approfondie lors des deux sessions régulières de l'an 2000 du Comité administratif de coordination (CAC) auxquelles ont pris part le Secrétaire général et les chefs exécutifs des institutions internationales des Nations Unies¹.
6. Le présent document fait ressortir que toutes ces demandes ont fait que l'OIT joue maintenant un rôle de plus en plus dynamique dans l'arène internationale et le système des Nations Unies. A mesure que l'opinion publique reconnaît l'importance des préoccupations de l'OIT, cette dernière est appelée à faire connaître ses valeurs, ses connaissances et son expérience à un cercle grandissant d'acteurs et à intégrer ses travaux dans un champ plus large d'activités intergouvernementales et interinstitutionnelles. Durant les activités de planification des manifestations et des conférences mondiales, l'OIT n'a pas cessé de rechercher une stratégie de participation précoce, et elle est devenue de ce fait un intervenant de premier plan dans le suivi des accords conclus et la mise en œuvre des plans d'action formulés. Par cette stratégie de participation, elle a favorisé la mise au point d'activités intégrées et cohérentes dans le domaine du travail décent qui ont réussi à obtenir une visibilité et une résonance dans le débat international et dont les implications économiques et sociales sont largement reconnues. Pour parvenir à ce résultat, l'Organisation a renforcé ses consultations à l'échelle du Bureau et dans les approches intersectorielles, et les divers secteurs et autres unités techniques de l'OIT n'ont ménagé aucun effort dans le domaine des contributions, de la participation et de la représentation. De même, l'Organisation a eu des contacts intensifs et des relations de travail régulières avec ses organisations partenaires dans l'ensemble du système des Nations Unies. La

¹ Voir section V ci-dessous.

participation de l'OIT à la préparation des grands événements fait l'objet d'une nouvelle section séparée dans le présent document.

7. La recherche de nouvelles méthodes pour résoudre les problèmes a conduit l'OIT à conclure un certain nombre de partenariats spéciaux. Cela permet de réunir des institutions internationales, la société civile et des organisations du secteur privé et des gouvernements nationaux poursuivant des buts communs. Le présent document met en relief deux exemples: le *Pacte global* du Secrétaire général des Nations Unies et le *Réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes*, également lancé par le Secrétaire général et issu de son rapport sur le Millénaire.
8. Le Bureau des relations externes et des partenariats du BIT lancera prochainement un site web présentant, en plus des informations sur les faits nouveaux intervenus sur le plan international, les partenariats et les institutions des sociétés civiles, un aperçu des manifestations internationales ayant trait aux questions sociales du travail. Ce site fera ressortir la participation de l'OIT et comprendra des liens complets avec des sites web analogues, à la fois à l'OIT et ailleurs, de même que des informations sur le calendrier des événements et d'autres faits nouveaux pertinents.

I. Principales manifestations des Nations Unies

1. Sommet du Millénaire

9. La 55^e session de l'Assemblée générale a été ouverte le 5 septembre 2000 comme l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies, et un *Sommet du Millénaire des Nations Unies* a été convoqué du 6 au 8 septembre 2000 auquel ont participé des chefs d'Etats et de gouvernements. La délégation de l'OIT a été conduite par le Directeur général.
10. Le Secrétaire général a présenté un rapport intitulé *Nous les peuples: le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle*. Ses propositions clés sont de mettre les personnes à l'abri du besoin, à l'abri de la peur, de garantir un avenir viable et de renouveler l'Organisation des Nations Unies. En présentant le rapport, le Secrétaire général a fait la déclaration suivante: «Il n'est pas d'aspiration plus noble, pas de responsabilité plus impérieuse que d'aider des hommes, des femmes et des enfants à vivre mieux; ce n'est que lorsque chacun pourra jouir de ses fruits que la mondialisation aura réalisé tout son potentiel.»
11. Lors de la clôture du sommet, d'une durée de trois jours, la *Déclaration du Millénaire* a été adoptée. Cette déclaration énonce les valeurs, principes et objectifs des futures activités internationales. Elle prévoit aussi des délais pour agir, et plus particulièrement pour l'objectif mondial consistant à réduire de moitié la proportion de la population vivant dans des conditions d'extrême pauvreté. Parmi les autres mesures visant à atteindre le développement et à lutter contre la pauvreté, la déclaration contient l'engagement de faire du droit au développement une réalité pour tous. Les participants se sont engagés à assurer le succès de la *troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés*² et de la *Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental*³. Parmi les autres

² Voir ci-dessous, section III. 1.

³ Voir ci-dessous, section III. 7.

engagements, on peut citer des mesures visant à renforcer la coopération entre les Nations Unies et les parlements nationaux, les institutions de Bretton Woods et avec l'Organisation mondiale du commerce, et celle consistant à donner au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général la possibilité de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation.

Activités liées au Sommet du Millénaire

12. Dans le cadre des préparatifs du Sommet et de l'Assemblée du Millénaire, les organisations de la société civile, en collaboration avec les Nations Unies, ont organisé un *Forum du Millénaire* au siège de l'Organisation des Nations Unies (22-26 mai 2000). Plus de 1 400 représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales se sont réunis pour discuter des perspectives d'avenir des Nations Unies. Le forum a établi un document à l'intention du Secrétaire général sur différents thèmes: paix, sécurité et désarmement, développement et éradication de la pauvreté. Le Directeur général a prononcé un discours lors de la séance d'ouverture du forum ⁴.
13. De même, avant la tenue du Sommet du Millénaire, le premier *Sommet du Millénaire des chefs religieux* (28-29 août 2000) s'est efforcé de coordonner l'autorité religieuse et spirituelle pour en faire une force au service de la tolérance et de la paix et pour encourager le dialogue inter-religieux entre toutes les régions. Le Directeur général a présenté des exposés lors des trois séances du Sommet. Il s'est également exprimé en qualité d'invité spécial à la *Conférence des présidents des parlements nationaux* qui a précédé le Sommet du Millénaire ⁵ et a exhorté les parlementaires à mettre au point des politiques mondiales pour la promotion du travail décent et à s'engager à appliquer la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.
14. Un *Forum sur l'état du monde* s'est tenu parallèlement au Sommet du Millénaire et a réuni chefs d'Etats et représentants du monde des affaires, des syndicats, d'organisations de la société civile et membres des communautés scientifiques, technologiques, religieuses et interconfessionnelles. Le Directeur général a prononcé un discours lors du Forum sur l'économie du savoir et l'avenir du travail et a pris part à diverses sessions en qualité d'invité et de modérateur ⁶.

2. Session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies: Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation (Copenhague+5)

15. La 24^e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation» s'est tenue à Genève du 26 juin au 1^{er} juillet 2000 après d'importants travaux préparatoires menés à New York. L'OIT a activement participé à ce processus ainsi qu'à la session extraordinaire elle-même. La délégation de l'OIT était composée du Directeur général et comprenait des membres du bureau du Conseil d'administration. Le document final, adopté par consensus le 1^{er} juillet 2000, comprend

⁴ Discours: <http://www.ilo.org/public/english/bureau/dgo/speeches/somavia/2000/newyork.htm>

⁵ Discours: <http://www.ilo.org/public/english/bureau/dgo/speeches/somavia/2000/ipu.htm>

⁶ Discours: <http://www.ilo.org/public/english/bureau/dgo/speeches/somavia/2000/nysep.htm>

une déclaration politique «sur la nécessité de faire en sorte que nos sociétés deviennent plus équitables, socialement plus justes et davantage centrées sur l'être humain» et passe en revue «les faits qui se sont produits depuis le Sommet mondial pour le développement social et propose un large éventail d'initiatives nouvelles»⁷.

16. Dans le texte de la brève déclaration de politique (partie I du document final), les Etats Membres insistent sur le fait que «le plein respect des principes et droits fondamentaux au travail» constitue l'un des «éléments essentiels de la réalisation d'un développement durable centré sur l'être humain». Les préoccupations de l'OIT sont également bien reflétées dans l'étude d'ensemble et l'évaluation de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (partie II du document).
17. D'autres initiatives adoptées par la session extraordinaire reposent sur des propositions issues de la contribution de l'OIT au processus préparatoire intitulé *Travail décent et réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée*⁸. L'adoption expresse du programme du BIT sur le travail décent et de ses quatre objectifs stratégiques a eu une portée importante. Les Etats Membres ont également reconnu la nécessité «d'élaborer une stratégie internationale cohérente et concertée en matière d'emploi» et ont appuyé «la tenue d'une conférence mondiale sur l'emploi sous l'égide de l'OIT».
18. Ils se sont engagés en outre à «poursuivre les efforts en vue de ratifier et d'appliquer pleinement les conventions de l'OIT relatives aux droits fondamentaux des travailleurs... [et] à respecter, promouvoir et appliquer les principes énoncés dans la Déclaration de l'OIT»; enfin, ils ont pris l'engagement de participer à la campagne mondiale pour l'élimination immédiate des pires formes de travail des enfants, notamment en encourageant la ratification universelle et l'application de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Les Etats Membres ont insisté sur «la nécessité de renforcer la coopération entre l'OIT, l'UNICEF, la Banque mondiale et d'autres partenaires» dans la lutte contre le travail des enfants.

3. **Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle (Beijing+5)**

19. La 23^e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les femmes en l'an 2000: Egalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle s'est tenue à New York du 5 au 9 juin 2000. Cette manifestation a permis d'évaluer les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action convenu lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), et d'identifier d'autres mesures et initiatives en vue de parvenir à sa mise en œuvre complète. L'Assemblée générale a adopté par consensus une déclaration politique et un document de synthèse. Après avoir activement participé au processus préparatoire, l'OIT a été fortement

⁷ Pour les détails concernant le processus préparatoire, voir document GB.276/ESP/3; GB.277/ESP/3 et Add.1; pour les détails concernant la session extraordinaire et ses résultats, voir document GB.279/ESP/3.

⁸ *Travail décent et réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée* soumis au Conseil d'administration en mars 2000.

représentée et a organisé et participé à divers événements parallèles durant la session extraordinaire⁹.

20. Le document de synthèse réaffirme le Programme d'action de Beijing comme le point de référence pour l'engagement des gouvernements envers les droits des femmes dans 12 domaines critiques et fait ressortir la manière dont les défis posés par la mondialisation affectent différemment les hommes et les femmes. Il en va ainsi de la modification des modes de production et de travail ainsi que de l'accélération des progrès techniques dans le domaine de l'information et de la communication qui ont des répercussions inégales pour les hommes et les femmes. Dans le document de synthèse, il est également demandé que des mesures soient prises pour assurer que les femmes recueillent les bénéfices de la mondialisation au lieu d'en supporter le fardeau. Le document appelle aussi à respecter, promouvoir et réaliser les principes consignés dans la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT* et demande aux Etats Membres «d'encourager la prise en considération et l'application intégrale des conventions de l'OIT qui peuvent le mieux contribuer à garantir les droits des femmes au travail».

II. Activités régulières des Nations Unies intéressant particulièrement l'OIT, 2000-01

1. Assemblée du Millénaire, 2000

21. A la suite du Sommet du Millénaire, l'Assemblée du Millénaire s'est ouverte sur un débat en séance plénière (12-22 septembre 2000). Plusieurs délégations ont appelé à une amélioration du système financier international pour veiller à ce que la mondialisation profite à tous. Le fossé numérique entre les pays développés et en développement a été fréquemment évoqué. Les participants ont salué les efforts déployés par le Secrétaire général visant à créer un Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication afin de réunir les gouvernements, les institutions de développement, l'industrie privée, les fondations et les trusts pour favoriser le développement des technologies de l'information dans les pays en développement. Parmi les autres engagements, on peut citer une meilleure attention aux besoins particuliers de l'Afrique.
22. Parmi les questions soulevées durant le débat en séance plénière, on peut citer le recours aux enfants dans les conflits armés et dans le cadre de la servitude pour dettes. Plusieurs délégués ont évoqué le niveau inadmissible du chômage, notamment chez les jeunes, et l'importance de la sécurité de l'emploi. Ils prévoient de nouveaux partenariats entre les Nations Unies, la société civile et le secteur privé pour promouvoir l'investissement et le développement économique, en particulier dans les pays les moins développés.
23. L'Assemblée du Millénaire a été saisie d'un rapport du Secrétaire général (A/55/344) sur la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation». Les orateurs ont d'une manière générale insisté sur la nécessité de réduire l'écart entre pays développés et pays en développement. L'annulation de la dette extérieure des pays pauvres lourdement endettés et l'augmentation de l'aide publique au développement sont les principales mesures mentionnées par les pays du G.77.

⁹ Pour un compte rendu détaillé de la session extraordinaire et son résultat, voir document GB.279/ESP/4.

24. Conformément à la pratique habituelle, un certain nombre de points à l'ordre du jour intéressant l'OIT ont été confiés à la Commission économique et financière (deuxième) et à la Commission sociale humanitaire et culturelle (troisième) de l'Assemblée. Au nombre des problèmes traités par ces commissions, on peut citer la mondialisation, la lutte contre la pauvreté, les droits de l'homme, le financement du développement, les entreprises et le développement, la promotion des femmes, l'élimination du racisme et de la discrimination raciale ainsi que les droits de l'enfant, des travailleurs migrants et des peuples indigènes et tribaux.
25. Cela a permis à l'OIT d'appeler l'attention sur la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail* et son suivi et de faire connaître les programmes et activités de l'OIT. Les activités de l'OIT ont été mentionnées dans plusieurs rapports du Secrétaire général, dans les résolutions soumises par les deux commissions et dans les déclarations des délégations nationales.
26. Trente-deux résolutions relatives aux droits de l'homme ont été adoptées lors de l'Assemblée du Millénaire et l'OIT a été priée par les délégations de fournir des renseignements complémentaires sur plusieurs cas précis. Une résolution sur la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles¹⁰ exprime la grave préoccupation face aux signes d'une hausse du racisme et d'autres formes de discrimination et aux traitements dégradants infligés aux travailleurs migrants dans certaines parties du monde. Une résolution sur la protection des migrants¹¹ appelle l'Assemblée générale à condamner fermement toutes les formes de discrimination raciale et de xénophobie dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle, du logement et d'autres services. Dans une résolution sur la situation des droits de l'homme au Cambodge¹², l'Assemblée note avec préoccupation la prévalence du travail des enfants. Une résolution sur le Myanmar¹³ déplore les violations des droits de l'homme et note avec préoccupation le refus de mettre un terme à la pratique du travail forcé ou d'appliquer les résolutions de l'OIT. L'OIT est également mentionnée dans la résolution sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme¹⁴ et celle sur la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles¹⁵.

2. Conseil économique et social, 2000-01

27. Le débat de haut niveau de la session de fond de 2000 a eu lieu au siège des Nations Unies du 5 au 7 juillet sous la présidence de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Makarim Wibisono de l'Indonésie. Le thème était «Développement et coopération internationale au XXI^e siècle: le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances». L'OIT a joué un rôle actif dans les préparatifs et les sessions du Conseil, et a présenté un exposé sur le rapport à paraître

¹⁰ A/RES/55/88.

¹¹ A/RES/55/92.

¹² A/RES/55/95.

¹³ A/RES/55/112.

¹⁴ A/RES/55/94.

¹⁵ A/RES/55/88.

intitulé *Rapport sur l'emploi dans le monde, 2001: vie au travail et économie de l'information* dans le cadre d'une manifestation organisée parallèlement au débat de haut niveau.

28. Le débat de haut niveau s'est distingué par la participation de plus de 50 ministres, chefs d'Etat, chefs d'institutions financières, directeurs exécutifs de programmes et de fonds des Nations Unies et, pour la première fois, de PDG de grandes sociétés opérant dans le domaine des technologies de l'information. Il s'est également distingué par l'adoption d'une *Déclaration ministérielle*¹⁶. Ceci reflète le large consensus sur le rôle des technologies d'information et des télécommunications (TIC) dans le développement. Les délégués ont insisté sur la nécessité d'organiser des partenariats avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales, les fondations et d'autres intervenants pour parvenir à un consensus international sur l'utilisation de la technologie pour le développement économique et social. Le débat consacré aux questions de coordination de l'ECOSOC qui aura lieu en juillet 2001 fera suite à ces discussions.
29. L'OIT collabore étroitement avec le secrétariat à la préparation du débat de haut niveau de la session 2001 de l'ECOSOC (Genève, 16-18 juillet) sur le thème: «Le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable». Le rapport du Secrétaire général examinera le rôle des Nations Unies dans l'aide destinée à répondre au défi du développement durable en Afrique et se penchera sur les travaux menés en Afrique par la coordination du système des Nations Unies en s'appuyant sur le débat consacré aux questions de coordination de l'ECOSOC de 1999 et son rapport sur l'état d'avancement des travaux de 2000.

3. Commission du développement social

30. Le thème pour la session de 2001 de la Commission du développement social (New York, 13-23 février 2001) était: «Amélioration de la protection sociale et réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation». Dans le rapport préparé pour la commission, on note que dans le cadre des normes internationales du travail et du dialogue effectif entre toutes les parties l'OIT aide les Etats Membres à améliorer et à élargir la protection qu'ils offrent aux femmes et aux hommes, tant dans le cas des nationaux que des travailleurs migrants, dans toute une série de domaines: maintien d'un revenu, fourniture de soins de santé, d'une assurance maladie, de prestations de vieillesse et d'invalidité, d'allocations de chômage, d'indemnités en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, de prestations de maternité, d'une aide permettant de faire face aux responsabilités familiales et d'un capital décès. On note également que l'OIT aide à lutter contre le VIH/SIDA sur les lieux de travail et intervient dans les crises faisant suite à des catastrophes naturelles ou à des conflits armés. L'OIT a participé activement aux travaux de la commission et aux discussions parallèles sur le thème de la protection sociale, du travail décent et du développement.

4. Commission de la condition de la femme

31. La 45^e session de la Commission de la condition de la femme (New York, 5-16 mars 2001)¹⁷ aura pour thème la femme, la petite fille et le VIH/SIDA et, en second lieu,

¹⁶ E/2000/L.9.

¹⁷ <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/45sess.htm>

l'inégalité entre les sexes et de toutes les formes de discrimination raciale, de xénophobie et l'intolérance y relative. L'OIT a apporté une contribution active aux réunions du groupe d'experts établi pour préparer les rapports du Secrétaire général en fournissant un apport technique et en prenant part aux réunions préparatoires.

5. Commission des droits de l'homme et organes créés par traités

- 32.** L'OIT a continué à collaborer avec la Commission des droits de l'homme et les organes des Nations Unies créés par traités s'occupant des questions relatives aux droits de l'homme. L'OIT a pris part à la Commission des droits de l'homme, à la Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et à divers organismes subsidiaires, y compris les groupes de travail sur le développement, sur les formes contemporaines d'esclavage et sur les populations indigènes.
- 33.** L'OIT entretient des relations de travail avec tous les organismes des Nations Unies «créés par traités» qui contrôlent des instruments d'intérêt commun et prend part chaque année à la *Réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme*¹⁸. Le Bureau a présenté des rapports et a pris part aux sessions des organismes créés par traités chargés de superviser le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention relative aux droits de l'enfant.

6. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

- 34.** La 23^e session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes s'est tenue à New York du 12 au 30 juin 2000. Le comité s'est penché en particulier sur l'adoption de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, de l'OIT, l'égalité d'accès à l'emploi, la situation des femmes âgées, la traite des femmes et la violence, les droits des travailleuses migrantes et l'exploitation politique et économique des travailleuses. La 24^e session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes s'est tenue à New York du 15 janvier au 2 février 2001. L'OIT a présenté un exposé sur la convention n° 183 et a abordé d'autres questions, y compris l'action positive, la traite des femmes et l'amélioration de l'accès à l'emploi pour les femmes.
- 35.** Le Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, qui a été adoptée par l'Assemblée générale en octobre 1999, est entré en vigueur le 22 décembre 2000 avec la ratification du quinzième Etat. En ratifiant ce protocole facultatif, tout Etat reconnaît la compétence du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour recevoir et examiner des plaintes déposées par des particuliers ou des groupes relevant de sa juridiction.

¹⁸ <http://www.unhchr.ch/html/menu2/6/a.html>

36. Le 15 novembre 2000, l'Assemblée générale a adopté la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée¹⁹ et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite de personnes, en particulier de femmes et d'enfants²⁰. Le Bureau a pris part aux discussions ayant abouti à l'adoption de ces instruments afin de garantir leur compatibilité avec les normes pertinentes de l'OIT, notamment celles sur le travail forcé et les travailleurs migrants.

III. Principaux événements à venir dans le système des Nations Unies, 2001-02: participation aux travaux préparatoires

1. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMAIII) (Bruxelles, 14-20 mai 2001)

37. En 1997, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, 14-20 mai 2001), qui doit avoir lieu onze ans après la deuxième (Paris, 1990). Les objectifs de cette conférence sont les suivants:
- évaluer les résultats du Programme d'action pour les années quatre-vingt-dix au niveau des pays;
 - examiner la mise en œuvre de mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges;
 - examiner la possibilité de formuler et d'adopter, aux niveaux national et international, des politiques et des mesures appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive à l'économie mondiale.
38. L'Assemblée générale a désigné la CNUCED comme point focal de l'organisation de la conférence et elle a accepté l'offre de l'Union européenne qui a proposé de l'accueillir. Elle a demandé que l'on prévoit des tables rondes bien ciblées, sectorielles, thématiques propres à chaque pays pour participer aux travaux de la Conférence et que l'on facilite la participation de la société civile.
39. Un projet de Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 a été préparé pour la Conférence²¹. Le comité préparatoire s'est réuni (Bruxelles, 5-9 février 2001) pour examiner un projet de programme d'action²² pour adoption à la Conférence. Ce projet est centré sur plusieurs domaines essentiels pour les PMA, à savoir la bonne gouvernance, le renforcement des moyens humains et des capacités de production, la mondialisation, la préservation de l'environnement et le

¹⁹ http://www.odccp.org/crime_cicp_convention.html

²⁰ http://www.odccp.org/trafficking_protocol.html

²¹ Document A/CONF.191/IPC/L.4.

²² <http://www.unctad.org/en/docs/aconf191lipc14.en.pdf>

financement du développement. Le projet prône la diversification économique, notamment par le développement du secteur informel; il vise la promotion des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des transports et des services commerciaux, de l'agriculture et de l'industrie manufacturière. Une attention particulière sera accordée au rôle de l'emploi et à l'éradication de la pauvreté. L'OIT participe activement aux travaux préparatoires et assume la responsabilité d'une session thématique entière qui portera sur l'emploi et la mise en valeur des ressources humaines. Un certain nombre d'ONG se réuniront parallèlement à la conférence dans un forum prévu à cet effet.

2. Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/SIDA (New York, 25-27 juin 2001)

40. Alarmée par la propagation accélérée du VIH/SIDA sur tous les continents, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer une session extraordinaire consacrée au VIH/SIDA, et ce au plus haut niveau politique (New York, 25-27 juin 2001). Cette session aura pour objectif l'intensification des efforts internationaux de lutte contre l'épidémie et la mobilisation des ressources nécessaires. Le rapport ²³ qui sera soumis par le Secrétaire général portera sur l'action à entreprendre afin de relever sept défis essentiels et de freiner l'épidémie. Il s'agira notamment de mettre au point une gouvernance et une coordination efficaces; d'alléger l'impact social et économique de l'épidémie; de réduire la vulnérabilité à l'infection par le VIH de certains groupes sociaux; d'atteindre les cibles convenues en matière de prévention de l'infection; de faire en sorte que prise en charge et soutien soient disponibles pour les personnes infectées; de mettre au point des produits internationaux pertinents et efficaces; de mobiliser les ressources financières nécessaires.
41. Depuis janvier 2000, lorsque le Conseil de sécurité a franchi un nouveau pas en qualifiant le VIH/SIDA de menace contre la sécurité humaine et nationale, l'OIT travaille en étroite collaboration avec l'ONUSIDA et ses coparraineurs, ainsi qu'avec le secrétariat des Nations Unies, pour mettre en lumière l'importance des initiatives et des programmes sur le lieu de travail dans l'effort mondial de lutte contre le VIH/SIDA. Cet effort est reflété dans les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale en 2000 et 2001. Elles soulignent l'impact de la pandémie sur la main-d'œuvre et la productivité. Après le lancement du Programme mondial de l'OIT sur le VIH/SIDA dans le monde du travail ²⁴ en novembre 2000, dans le cadre du suivi de la résolution concernant le VIH/SIDA et le monde du travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 88^e session (juin 2000), une approche intégrée et multisectorielle a été adoptée par l'Organisation pour participer à la lutte mondiale contre le VIH/SIDA ²⁵. A cet égard, la collaboration de l'OIT avec l'ONUSIDA dans le cadre des travaux préparatoires de la session extraordinaire est très importante. L'OIT a participé directement à l'élaboration des documents de travail et des documents thématiques, notamment à l'analyse de l'impact économique et social de l'épidémie et à la conception du cadre juridique et politique nécessaire à la prévention, aux soins et au soutien à fournir.
42. L'ONUSIDA, qui fait office de secrétariat de la session extraordinaire, a manifesté un intérêt particulier pour la proposition concernant un recueil de directives pratiques sur le

²³ Document A/55/779.

²⁴ <http://www.ilo.org/public/english/protection/trav/aids/>

²⁵ Voir document GB.279/7.

VIH/SIDA et le monde du travail, élaboré par l'OIT, et qui devrait être adopté par une réunion tripartite d'experts en mai 2001. Après son adoption, ce recueil sera mis à la disposition de toutes les délégations et de tous les observateurs de la session extraordinaire en tant que document officiel. En principe, ses aspects les plus importants devraient être incorporés dans la «Déclaration d'engagement» qui constituera le résultat final de la session extraordinaire. Cette dernière devrait fixer un certain nombre de cibles concrètes pour la lutte contre le VIH/SIDA au niveau national, à celui de l'entreprise et à celui des ménages.

3. Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée
(Durban, 31 août – 7 septembre 2001)

43. En 1997, par sa résolution n° 52/111, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. La Commission des droits de l'homme des Nations Unies fait office de comité préparatoire de cette conférence mondiale. L'OIT est membre de ce comité et elle a participé aux réunions régionales d'experts préparatoires de la conférence, compte tenu de ses préoccupations concernant les travailleurs migrants, les peuples indigènes et tribaux et les questions de discrimination et d'égalité entre les sexes. Des informations détaillées ont également été fournies à la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail à la présente session du Conseil d'administration²⁶.

4. Suivi du Sommet mondial pour les enfants: session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants
(New York, 19-21 septembre 2001)

44. Dix ans après le Sommet mondial pour les enfants (1990), et onze ans après l'adoption de la *Convention relative aux droits de l'enfant* (1989), l'Assemblée générale a décidé de convoquer une session extraordinaire consacrée aux enfants (New York, 19-21 septembre 2001). Cette session sera chargée d'examiner les résultats de la mise en œuvre de la Déclaration mondiale et du Plan d'action du Sommet mondial, de renouveler les engagements qui avaient été pris et d'envisager l'action future en faveur des enfants.

45. Dès le début, l'OIT a participé activement aux préparations de cette session extraordinaire; elle tenait à s'assurer que sa contribution serait dûment prise en compte dans les documents préparatoires et le résultat final, et notamment sa position sur l'élimination du travail des enfants. Elle estime que cette session extraordinaire offre l'occasion d'améliorer les partenariats dans la lutte contre le travail des enfants, notamment contre ses pires formes. Le soutien très ferme manifesté à l'égard de cette cause mondiale lors de l'adoption unanime de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et le rythme de ratification de cette convention doivent être liés aux engagements qui seront pris lors de la session extraordinaire concernant l'action de l'ensemble du système des Nations Unies et de ses Etats membres. Les représentants de l'OIT ont fait des déclarations lors des réunions du comité préparatoire (New York, mai-juin 2000 et janvier-février 2001). Des activités promotionnelles ayant trait à la convention n° 182, y compris

²⁶ Document GB.280/LILS/12.

des projections d'une vidéo de l'IPEC et un stand d'information, ont été menées à bien lors des réunions du comité préparatoire, et à d'autres événements et forums sur ce même thème.

46. L'OIT a soumis un rapport concernant les résultats obtenus au cours des années quatre-vingt-dix suite à l'application du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants dans les domaines relevant de l'OIT, notamment le travail des enfants; ce rapport constitue la contribution officielle de l'Organisation au rapport du Secrétaire général, qui sera soumis à la session extraordinaire. Le rapport a été distribué lors de la deuxième session de fond du comité préparatoire (A/AC.256/CRP.8). L'OIT continuera de participer activement à chaque phase du processus préparatoire interinstitutions ainsi qu'à une consultation interinstitutions entre les sessions officielles du comité préparatoire, afin de débattre du projet de document final intitulé *Un monde fait pour l'enfant*. Le comité préparatoire devrait tenir une nouvelle réunion en juin 2001. Une question intitulée «Suivi des résultats de la session extraordinaire pour les enfants» sera inscrite à l'ordre du jour de la 56^e session de l'Assemblée générale (2001).

5. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Espagne, avril 2002)

47. L'Assemblée générale a décidé de tenir la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en Espagne en avril 2002. Ayant choisi pour thème «une société pour tous les âges», l'assemblée se penchera sur les rapports qui existent entre le vieillissement et le développement, sur les partenariats entre les secteurs public et privé et sur les mesures visant à renforcer la solidarité intergouvernementale; elle procédera également à l'examen des résultats de la première Assemblée mondiale (Vienne, 1982), à une révision du Plan d'action international sur le vieillissement, et à l'élaboration d'une stratégie à long terme. Une préoccupation a été exprimée concernant la longévité durable, qui inclut nécessairement une analyse de la qualité de l'espérance de vie. On accordera une attention particulière à la situation des femmes âgées qui s'occupent de leur maison et de leurs familles jusqu'à un âge avancé²⁷.
48. L'OIT participe activement à ces travaux préparatoires et a fait un apport de fond sur le vieillissement et le travail décent pendant tout le processus.

6. Sommet mondial du développement durable: examen des progrès accomplis suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et à l'application d'Action 21, 2002 (Rio+10) (Johannesburg, 2002)

49. La Commission du développement durable fera office de comité préparatoire du Sommet²⁸. Sa première réunion aura lieu du 30 avril au 1^{er} mai 2001 et elle sera suivie de trois autres. L'objectif global de ce Sommet est de ranimer, au plus haut niveau politique, l'engagement mondial qui avait été pris à l'égard d'un développement durable, d'un

²⁷ E/CN.5/2001/PC/2.

²⁸ <http://www.un.org/rio+10/index.html>

partenariat Nord-Sud, et d'une plus grande solidarité internationale, afin d'accélérer l'application d'Action 21, et la promotion du développement durable. L'OIT centrera sa contribution sur le rôle du travail décent et les moyens de subsistance durables, en soulignant le caractère essentiel de ces préoccupations dans le cadre d'un développement durable.

7. Conférence internationale sur le financement du développement²⁹ (Mexico, 2002)

50. A sa 54^e session, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé par consensus de convoquer une réunion inter-gouvernementale de haut niveau, à laquelle participeraient des responsables politiques ayant au moins le rang de ministres d'Etat³⁰. Cette réunion de haut niveau devrait examiner les problèmes nationaux, internationaux et systémiques du financement du développement d'une manière holistique, dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance. Elle devrait se pencher sur le développement dans une perspective financière, ainsi que sur la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre pleine et entière des résultats des principaux sommets et conférences des Nations Unies au cours des années quatre-vingt-dix.

51. A sa deuxième réunion (New York, 12-23 février), le Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau a décidé de recommander que l'Assemblée générale élargisse cette réunion à une conférence internationale, qui s'assortirait d'un sommet. La conférence aura lieu au plus haut niveau politique, sous les auspices des Nations Unies et elle sera intitulée «Conférence internationale sur le financement du développement». Elle sera accueillie par le Mexique et elle se déroulera au cours du premier trimestre de 2002.

52. Son ordre du jour provisoire est le suivant³¹:

- I. Mobilisation des ressources financières intérieures.
- II. Mobilisation des ressources internationales en faveur du développement: investissement étranger direct et autres apports privés.
- III. Commerce.
- IV. Renforcement de la coopération financière internationale aux fins du développement, notamment au moyen de l'aide publique au développement.
- V. Dette.
- VI. Questions liées aux systèmes: harmonisation et cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux aux fins du développement.

53. A sa prochaine réunion, le comité préparatoire débattrait d'un document de travail fondé sur des contributions de gouvernements relatives à des initiatives ou à des thèmes sur lesquels pourraient porter les questions à l'ordre du jour.

²⁹ <http://www.un.org/esa/ffd/>

³⁰ Document A/RES/54/196.

³¹ Document A/AC.257/20 (<http://www.un.org/esa/ffd/aac257-20.pdf>).

54. L'OIT a participé aux travaux préparatoires, et notamment à deux des quatre groupes de travail interinstitutions convoqués par le secrétariat pour aider à l'élaboration du rapport du Secrétaire général qui a été présenté à la récente réunion du comité préparatoire.

IV. Partenariats spéciaux

1. Le Pacte mondial

55. Au cours de l'année 2000, des progrès considérables ont été accomplis pour donner fond et forme au Pacte mondial que le Secrétaire général des Nations Unies a proposé lors du Forum économique mondial de janvier 1999. A la suite de divers contacts et réunions, le Secrétaire général Kofi Annan a convoqué une Réunion de haut niveau consacrée au Pacte mondial le 26 juillet 2000, au siège de l'ONU, à New York. L'objectif consistait à mettre en lumière l'engagement du monde des affaires à l'égard de la promotion des valeurs universelles du Pacte mondial, qui comprend la *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*. Outre les chefs exécutifs d'institutions des Nations Unies (BIT, Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme et Programme des Nations Unies pour l'environnement), les représentants de plus de quarante entreprises multinationales, de l'Organisation internationale des employeurs, de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et d'autres organisations commerciales et de la société civile ont participé à cette réunion.

56. Dans ses observations³², le Directeur général a souligné quatre domaines prioritaires de coopération entre l'OIT et les partenaires et entreprises du Pacte mondial: le travail des enfants; l'engagement auprès des partenaires par le dialogue social et les réunions sectorielles; l'échange d'informations sur les normes et pratiques internationales du travail, y compris la sécurité et la santé sur le lieu de travail, et la formation des gestionnaires sur les principes et droits fondamentaux au travail. Il a insisté sur deux questions fondamentales sur lesquelles doit porter le dialogue, à savoir la liberté syndicale et la création d'emploi, et sur l'importance du partenariat entre les syndicats et les milieux d'affaires pour faire progresser les objectifs du Pacte.

57. A la suite de cette réunion, le Pacte mondial a acquis une visibilité considérable. Un nombre croissant d'entreprises ont exprimé leur intérêt. A l'ONU, le Cabinet du Secrétaire général a décidé de créer un Bureau du Pacte mondial des Nations Unies. Les Nations Unies espèrent que le noyau des institutions qui soutiennent le Pacte (OIT, HCR, PNUE) continueront de le soutenir et de jouer un rôle spécial pour le promouvoir et répondre aux demandes des entreprises.

2. Réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes

58. Dans son *Rapport du Millénaire*, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, a annoncé son intention de convoquer, avec le Président de la Banque mondiale, M. Wolfensohn, et avec le Directeur général du BIT, M. Somavia, un Réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes, qui fera appel aux «dirigeants les plus

³² Discours: <http://www.ilo.org/public/english/bureau/dgo/speeches/somavia/2000/gceng.htm>

créatifs de l'industrie privée, de la société civile et des milieux économiques afin de trouver des moyens originaux de résoudre ce problème difficile». Dans la *Déclaration du Millénaire* adoptée en septembre 2000 au Sommet du Millénaire, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont associés à cette initiative.

59. Ce réseau de réflexion a trois objectifs: a) élaborer un ensemble de recommandations sur l'emploi des jeunes que le Secrétaire général proposera aux dirigeants mondiaux en septembre 2001; b) diffuser des informations concernant les meilleures pratiques et les leçons tirées de l'application de politiques et de programmes anciens ou en cours sur l'emploi des jeunes; c) sélectionner, pour application avec ses partenaires, une série d'initiatives d'emplois pour les jeunes fondées sur la collaboration.
60. L'OIT a créé une équipe spéciale, dirigée par le Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité, chargée de coordonner la contribution technique, à l'échelle du Bureau, aux activités du Réseau de réflexion; l'Organisation a lancé un processus de consultation avec la CISL, l'OIE et d'autres partenaires, pour mettre au point un projet de recommandation. A cet égard, les travaux de fond de l'OIT s'inscrivent dans le cadre politique global et ils suivent les directions stratégiques précisées par l'ordre du jour du travail décent, compte tenu des normes de l'OIT, de ses instruments politiques, de ses connaissances et de son expérience, particulièrement pertinente pour la promotion de l'emploi des jeunes. Le Bureau entreprend de nouveaux travaux analytiques et de nouvelles recherches ainsi qu'un travail de réseau opérationnel avec plusieurs partenaires techniques.
61. Les travaux préparatoires ont été menés à bien dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Banque mondiale et le Secrétariat de l'ONU. Une Réunion de haut niveau consacrée au réseau de réflexion, prévue pour juillet 2001, réunira M. Annan, le Directeur général, M. Wolfensohn et douze dirigeants importants de la communauté internationale, du monde du travail, du monde des affaires et de la société civile. Parmi eux, M. Bill Jordan, le Secrétaire général de la CISL et M. César Alierta, Président de Telefónica, qui représentera l'OIE. La réunion de haut niveau discutera des recommandations formulées par l'OIT, l'ONU et la Banque mondiale et elle fera connaître leurs vues, leurs expériences et leurs propositions, en insistant particulièrement sur les partenariats orientés vers l'action pour mettre en œuvre des initiatives concrètes. Le Bureau fera rapport au Conseil d'administration sur les résultats de la réunion et sur les travaux techniques entrepris pour promouvoir l'emploi des jeunes, en vue d'obtenir une orientation pour ses travaux futurs.

V. Comité administratif de coordination (CAC)

62. L'année 2000 a été très importante pour les travaux du Comité administratif de coordination (CAC). Lors de ses deux sessions ordinaires (Rome en avril, et New York en octobre), le Secrétaire général et les chefs exécutifs des institutions du système des Nations Unies ont longuement discuté des exigences du nouvel environnement mondial à l'égard des systèmes nationaux et internationaux. Leur préoccupation commune dans le cadre du CAC est d'améliorer les synergies et la cohésion au sein du système multilatéral afin de relever d'une manière efficace les défis multiples lancés par la mondialisation. La pauvreté et le développement, la règle de droit, les droits de l'homme, la paix et la sécurité ainsi que l'environnement sont autant de problèmes qui préoccupent l'ensemble du système multilatéral, et il est crucial de mieux comprendre et de faire mieux comprendre les liens et les connexions qui existent entre ces divers aspects du développement durable. Un effort soutenu permettra de décider de la meilleure contribution possible que le système en général, et chacun de ses éléments en particulier pourrait faire aux divers pays, aux

niveaux national, régional et mondial, afin d'assurer un soutien cohérent et efficace aux efforts de développement.

- 63.** Pendant leur retraite à Palisades, New York, à la suite de la session ordinaire d'automne du CAC, les chefs exécutifs des institutions des Nations Unies ont étudié la capacité du système multilatéral de promouvoir un suivi efficace du Sommet du Millénaire, et ils ont débattu d'une action individuelle et conjointe nécessaire à l'accomplissement des objectifs et des engagements inscrits dans la Déclaration du Millénaire. Les conférences et autres événements intergouvernementaux futurs devraient être mis à profit pour promouvoir les objectifs et les cibles de la Déclaration du Millénaire dans le cadre d'un effort de sensibilisation à l'échelle du système, pour souligner les liens qui unissent les divers objectifs énoncés dans la Déclaration, et particulièrement leur pertinence à l'égard de l'élimination de la pauvreté et de la promotion du développement durable, ainsi que les liens qui existent entre les problèmes locaux et les problèmes mondiaux. On s'est mis d'accord sur le fait que le système devrait élaborer un cadre commun unique favorisant l'action au niveau des pays, fondé sur les concepts incontournables de la prise en charge par les pays et des partenariats interinstitutions, et reflétant une approche globale au développement. S'inspirant de cette réflexion, la prochaine session ordinaire du CAC en avril 2001 examinera les défis que doit relever le système des Nations Unies, à la lumière d'un document traitant des relations entre les aspects économiques et sociaux de la mondialisation dans la formulation des politiques, qui sera présenté par le Directeur général.
- 64.** Le mécanisme du CAC a connu une réforme importante. Deux comités de haut niveau ont été créés: le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) et le Comité de haut niveau sur le programme (HLCP), qui remplaceront l'ancien Comité organisationnel (OC/ACC), le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) et le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA). La nouvelle structure s'appuiera sur une approche plus stratégique des questions d'organisation, de gestion et de programmation dans tout le système, et progressivement elle examinera la raison d'être et le fonctionnement des organes restants du CAC, afin de rationaliser le mécanisme et de fournir à ses membres l'appui dont ils ont besoin pour prendre des décisions collectives, stratégiques et visionnaires.

Genève, le 7 mars 2001.